Risques majeurs

 Λ

S'informer pour faire face

Plan Communal de Sauvegarde DICRIM 2023





Qu'est-ce qu'un risque majeur?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou humaine. Ses conséquences peuvent être très graves et massives pour les vies, les biens et l'environnement.

Contrairement au risque de la vie courante, il se caractérise par sa faible probabilité mais aussi par un potentiel d'importante gravité.

Face à ce type d'événement majeur, la Ville de Saint-Nazaire a prévu un certain nombre de mesures. Objectif : reconnaître une situation de risque, donner l'alerte, savoir quelle conduite tenir en cas de danger avéré. C'est l'objet de ce Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), prévu par le Plan communal de sauvegarde (PCS). Lisez-le et conservez-le, il peut être utile.

Quels sont les risques à Saint-Nazaire?

La préfecture de Loire-Atlantique a identifié les risques majeurs potentiels :

RISQUES NATURELS

- L'inondation par ruissellement pluvial ou par submersion marine.
- Les mouvements de terrain par tassements différentiels consécutifs à la sécheresse, les éboulements de terrain.
- Les phénomènes météorologiques (tempête et grain).
- Les séismes (niveau 3 de la carte nationale).

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Le transport de matières dangereuses.
- · Le risque industriel.
- Le risque nucléaire.

SOMMAIRE

Out oak as sufus sissue sasi	
2 Qu'est-ce qu'un risque maje	-
Z quality	

- 4 Qui fait quoi?
- 5 Comment suis-je alerté en cas de danger?
- 8 Les inondations
- 10 Les mouvements de terrain et séismes
- 12 Les risques climatiques
- 14 Les risques industriels et les transports de matières dangereuses
- 16 Le risque nucléaire
- 18 Les risques sanitaires
- 20 Le moustique tigre
- 23 Le kit d'urgence

Qui fait quoi?

La sécurité civile est assurée par :



Le préfet (l'État)

- √ Il coordonne les forces de secours.
- **V** Il peut déclencher le plan Orsec (coordination de gestion de crise).
- **V** Il peut diriger les opérations de secours si la crise concerne plusieurs communes ou si elle dépasse les moyens de la commune.



Les établissements recevant du public (ERP) et les entreprises

- **√** Ils informent d'un éventuel danger les usagers et les salariés.
- ✓ Ils adaptent leur activité.
- **V** Les écoles peuvent déclencher leur Plan particulier de mise en sûreté (PPMS).



Le maire (la commune)

- **√** Responsable du Plan communal de sauvegarde (PCS).
- **√** Il dirige les opérations de secours (sauf plan Orsec) et coordonne la cellule municipale de crise.
- ✓ Il facilite l'action des sapeurs-pompiers et des forces de l'ordre.
- **√** Il rend compte aux autorités préfectorales.



Les structures communales et intercommunales et les prestataires de réseau

V Ils gèrent et adaptent à la situation les services à la population (électricité, gaz, déchets, eau, assainissement...)



Les citovens

- **√** Ils réagissent aux alertes et se mettent en sécurité.
- ✓ Ils facilitent les secours par leur comportement patient et solidaire. Ils obéissent aux consignes des responsables de secours et des forces de l'ordre.
- **✓** Ils se préparent éventuellement en élaborant un Plan familial de mise en sûreté (PFMS) en regroupant des affaires indispensables (voir le kit d'urgence p.23).

Comment suis-je alerté en cas de danger?

Plusieurs canaux sont actionnés en cas de danger :

- Les cartes « Vigilance météo » et « Vigicrues » à la télévision, sur Internet et sur les téléphones portables.
- Les alertes préfectorales (canicule, grand froid, pollution atmosphérique) via le site de la mairie saintnazaire.fr et sur le site Internet de la préfecture loire-atlantique.gouv
- Les médias télévision France Info 88.1 MHz, radio France Bleu Loire Océan 101.8 FM, presse et réseaux sociaux.
- Les panneaux municipaux à messages variables.
- Les systèmes de téléalerte et les sirènes mobiles d'alerte.
- L'alerte peut être relayée par les établissements scolaires et les entreprises.

En cas d'alerte, n'allez pas chercher vos enfants à l'école avant d'y être autorisé. Ils sont mis en sécurité par le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'établissement.



Apprenez à reconnaître la sirène d'alerte

Le Système d'alerte et d'information des populations (SAIP) peut être déclenché par la préfecture.

C'est lui que vous entendez tous les premiers mercredis du mois...

SIGNAL D'EXERCICE





1 min 42 sec

Tous les premiers mercredis du mois à 11h45.

SIGNAL D'ALERTE











1 min 41 sec

1 min 41 sec

1 min 41 sec

SIGNAL DE FIN D'ALERTE





30 sec

Lorsqu'une sirène d'alerte retentit, il faut se mettre à l'abri, si possible dans un local clos, et s'informer de la situation en écoutant la radio ou en regardant la télévision.

Ayez les bons réflexes!

Consignes

AVANT L'ALERTE



J'ai prévu un kit d'urgence (voir p.23)

PENDANT L'ALERTE



Je reste vigilant. Je cherche à m'informer auprès des médias (voir ci-contre)



Je respecte les consignes des autorités. Je suis solidaire avec les autres.



Je ne téléphone pas (sauf urgence médicale) : je libère les lignes pour les secours.

APRÈS L'ALERTE



Je me tiens éloigné des zones dangereuses.



Je respecte les consignes des autorités.



Je fais le point sur les dégâts avant de contacter mon assurance.

Les inondations

Saint-Nazaire est confrontée à un risque d'inondation et de ruissellement ainsi qu'au risque de submersion marine. Ce dernier, qui concerne plus particulièrement le quartier de Méan-Penhoët, a fait l'objet d'un Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) qui vise à adapter les règles d'urbanisme. La submersion marine survient dans des conditions extrêmes : vent, coefficient de marée, houle.

En cas d'inondation, des messages de prudence sont diffusés. Les services municipaux déploient des movens de protection : des batardeaux (barrages de retenue d'eau provisoire). Une dique est présente pour limiter la montée des eaux. En cas de débordement non maîtrisable, une partie de la population pourrait être évacuée.

La Ville a mis en place un système d'alerte par SMS et téléphone pour les habitants du secteur ciblé par le risque : inscrivez-vous en mairie pour être prévenu en cas de risque d'inondation.

Consignes

AVANT L'ALERTE



- **√** Je protège mes locaux pour éviter les entrées d'eau.
- **✓** J'identifie les espaces refuges (étages).
- **√** Je m'informe de la météo.
- ✓ Je m'inscris à la mairie au système de téléalerte pour être prévenu en cas d'inondation (réservé à certains habitants de Méan-Penhoët).

PENDANT L'ALERTE



Je ne traverse

pas une zone

submergée, ni en

voiture, ni à deux-

roues, ni à pied.



Je me mets à l'abri.



Je surélève les appareils électroménagers et les produits toxiques.



J'évite les déplacements.

APRÈS L'ALERTE



Je ne m'approche pas des lignes électriques ou téléphoniques.



En sortant, ie fais attention à ce qui a pu être fragilisé, aux risques de chute cachés par l'eau (plaques d'égout ou obstacles invisibles).

Les mouvements de terrain

Le sous-sol de Saint-Nazaire est constitué de formations argileuses, susceptibles de produire des glissements de terrain et des retraits et gonflements des sols.

Ces mouvements de terrain se caractérisent par une cinétique très lente, généralement de plusieurs mois. Ils occasionnent des dégâts localisés, par exemple des fissures sur les bâtis, des canalisations souterraines fragilisées, un affaissement du réseau routier, des écroulements de falaises, des détachements de blocs de pierres... Certains secteurs littoraux comme Saint-Marc-sur-Mer nécessitent une vigilance particulière. En cas de catastrophe, les services municipaux assurent la surveillance des dégradations et la gestion des arrêtés de péril.

Les séismes

Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille qui génère des ondes sismiques. Plusieurs failles sont connues dans le département. Saint-Nazaire se situe dans une zone sismiaue modérée.

Les règles de construction parasismiques sont obligatoires. Elles concernent toute construction neuve, les travaux lourds ou d'extension de certains bâtiments existants.

Consignes

AVANT L'ALERTE



J'identifie les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.



Je repère un endroit où me mettre à l'abri.



Je vérifie mon kit de sécurité

PENDANT L'ALERTE



Dès les premiers signes, j'évacue le bâtiment où je suis.



À l'extérieur, je m'éloigne des bâtiments aui menacent de s'effondrer.



À l'intérieur, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres.



Je n'allume pas de flamme.

APRÈS L'ALERTE



J'évalue les dégâts et les dangers avant de réintégrer mon domicile.

.13

Les risques climatiques

Orages et tempêtes sont des événements météorologiques exceptionnels. Mais comme la tempête Xynthia en 2010, ils peuvent provoquer de nombreux dégâts et des blessés.

Météo France est chargée d'assurer la vigilance météorologique. Elle édite deux fois par jour une carte de vigilance organisée en 4 couleurs :

- Pas de vigilance particulière.
- Phénomènes habituels dans la région, occasionnellement dangereux.
- Vigilance accrue : phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle.
- Vigilance absolue obligatoire: phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle.

Plus d'informations sur meteofrance.com



ALERTE CANICULE

Le plan canicule est un dispositif départemental de prévention, de gestion et de suivi des conséguences sanitaires. Les personnes âgées ou vulnérables sont invitées à se faire connaître auprès du CCAS de la Ville de Saint-Nazaire.



ALERTE GRAND FROID

Un dispositif national d'accueil et d'hébergement a été mis en place pour faire face aux périodes d'urgence hivernale. Les personnes sans abri et en grande difficulté peuvent appeler le 115.

Consignes

AVANT L'ALERTE



Je m'informe des conditions météorologiques.



un kit d'urgence.

PENDANT L'ALERTE



J'anticipe, je protège et je ferme toutes les ouvertures de la maison.



Je range et je fixe les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.



Je limite les déplacements au strict minimum. Si je dois me déplacer, je signale mon départ à des proches.



Je respecte les consignes de sécurité.

APRÈS L'ALERTE



Je fais attention aux objets prêts à tomber ou blessants.



Je ne touche pas les fils tombés au sol.



Je ne coupe pas les arbres et les branches qui menacent de tomber.



J'évite les déplacements et, en cas de nécessité, je conduis avec prudence.

Les risques industriels

Saint-Nazaire est à proximité de deux établissements industriels à risque classés « Seveso ». Ils disposent d'un Plan particulier d'intervention déclenché par la préfecture en cas d'accident.

Le risque industriel est un événement accidentel qui se produit sur un site industriel. Il peut entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les transports de matières dangereuses

Au risque industriel s'ajoute le risque lié au transport de produits dangereux sur les voies routières, les voies maritimes, les voies ferrées et les canalisations.

L'agglomération de Saint-Nazaire est traversée par des axes routiers (RD 213) et ferroviaires importants. Les zones industrielles sur la rive nord de l'estuaire de la Loire génèrent un trafic conséquent de matières dangereuses (voie ferrée Nantes - Saint-Nazaire). La nature des produits transportés présente différents types de risque : explosion ou incendie, émanation toxique sous forme liquide ou gazeuse, pollution du sol et du sous-sol. Tous peuvent entraîner des conséquences graves pour les personnes, les biens et l'environnement.

En cas d'alerte, la Ville et les secours donnent les principales conduites à tenir en fonction du danger.

Consignes

AVANT L'ALERTE



Je prévois un kit d'urgence.

PENDANT L'ALERTE



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.



J'évite de téléphoner.



Je ne fume pas.



Si je suis témoin d'un accident, je donne l'alerte auprès des sapeurs-pompiers ou de la police.



Lorsque j'entends la sirène d'alerte (voir p.6), je me confine chez moi en bouchant les arrivées d'air.

APRÈS L'ALERTE



Je respecte les consignes des autorités.



J'aère mon habitation ou le local dans lequel je me trouvais.



En cas d'irritation, ie me lave et je me change immédiatement.

.17

Les risques nucléaires

Le risque nucléaire est un événement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour les personnes, les biens et l'environnement. Saint-Nazaire, comme tout le territoire national, peut être concernée par une pollution radiologique. Un plan d'urgence a été élaboré par EDF.

Le plan ORSEC Iode est établi par le préfet. Il prévoit la distribution de comprimés d'iode à l'ensemble de la population en cas d'accident nucléaire majeur.



Consignes

AVANT L'ALERTE



Je prends connaissance des risque des moyens et des consignes de mise à l'abri.

PENDANT L'ALERTE



Lorsque j'entends la sirène d'alerte (voir p.6), je me confine chez moi.



Je ferme portes et fenêtres et je limite les entrées d'air.



Je m'informe et j'attends les consignes des autorités avant d'aller dans le centre de distribution de médicaments le plus proche de mon domicile.

APRÈS L'ALERTE



Je respecte es consignes des autorités.



J'aère mon habitation ou le local dans lequel je me



En cas d'irritation, je me lave et je me change immédiatement



Si je crains d'avoir été exposé à des poussières radioactives, je me débarrasse des vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Je me douche et je me change si possible.

.19



Les risques sanitaires représentent une menace directe pour la santé des personnes.

Le risque épidémique

Une épidémie est l'augmentation rapide d'une maladie contagieuse, en un lieu donné à un moment donné (par exemple la grippe ou Ebola). Une pandémie est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population, sur tout un continent voire toute la planète (par exemple la peste et le choléra, ou plus récemment la Covid-19).

Consignes



Je me lave les mains





Je respecte la distanciation physique.



J'utilise des mouchoirs à usage unique.



moins de 7 mm. Contrairement à certains de ses congénères, il pique le jour. Ce moustique peut être porteur des virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika. Fin 2021, neuf communes étaient considérées comme colonisées en Loire-Atlantique.

Consignes



Je vide coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs au moins une fois par semaine.



J'entretiens régulièrement gouttières, rigoles et cheneaux.



Je couvre hermétiquement récupérateurs d'eau de pluie, fûts et tonneaux.



Je range à l'abri de la pluie jouets d'enfant, brouettes et arrosoirs.

0000 00

INFORMATION UTILE

Mon kit d'urgence

En cas d'évacuation ou de confinement, il faut pouvoir subvenir aux besoins minimums de son foyer, même en cas de coupure de gaz ou d'électricité.

À PRÉPARER D'AVANCE

- Sifflet, lampe et torche pour me signaler auprès des secours.
- Bouteilles d'eau, aliments non périssables et énergétiques, alimentation pour nourrisson... pour assurer la période d'attente.
- Radio et piles pour rester informé.
- Trousse médicale de premiers soins.

EN CAS D'ÉVACUATION

- Papiers d'identité personnels (carte d'identité, passeport, livret de famille, assurances...)
- Minimum d'argent en espèces.
- · Vêtements chauds.
- Produits d'hygiène.
- Médicaments (avec prescriptions médicales).
- Lorsque vous évacuez une zone de danger, informez la mairie de votre départ et indiquez votre lieu d'hébergement. En laissant vos coordonnées, vous serez informé des conditions de retour.
- Si vous ne disposez pas de lieu d'hébergement (famille, amis, proches, logement proposé par votre assureur...), un Centre d'accueil et de regroupement des impliqués sera mis en place par les services communaux.

RISQUES MAJEURS

Informations utiles et numéros d'urgence

uméro d'urgence unique (européen)	112
Pompiers	18
Police nationale	17
SAMU	15
Numéro d'urgence en cas de difficulté	
à parler ou entendre (SMS / Fax)	114

MAIRIE

T. 02 40 00 40 00 contact@mairie-saintnazaire.fr www.saintnazaire.fr

PORTAILS INTERMINISTÉRIELS SUR LES RISQUES

www.gouvernement.fr/risques

RADIOS

France Info 105.5 FM France Bleu 88.1 FM

Ce document est téléchargeable sur le site Internet de la Ville de Saint-Nazaire. Pour en savoir plus, consultez le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à la mairie. Nous restons à votre écoute en cas de besoin complémentaire.

